



1. Degré de satisfaction lors de la phase préliminaire, concernant la qualité de l'analyse de la demande.
2. Degré de satisfaction lors de la phase d'investigation, concernant les outils utilisés pour faire avancer la réflexion.
3. Degré de satisfaction concernant la clarté et la lisibilité de la synthèse remise lors de la phase de conclusion.
4. Avez-vous atteint vos objectifs de départ à la fin de ce bilan de compétences ?
5. Comment jugez-vous la clarté des explications du conseiller du bilan ?



Évaluations recueillies auprès des 8 dernières personnes accompagnées (2023-2024).